



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'attention des services de Presse des Yvelines

Elancourt, le 17 février 2022

Objet : Alerte sur les conséquences de la Politique Salariale 2022 du Groupes THALES

Dans l'ensemble de ses communications internes, le Groupe THALES fait l'éloge de tous les salariés de THALES qui, grâce à leur engagement collectif sans faille, ont permis la tenue des résultats économiques de notre Groupe en 2020 et en 2021.

Nous, Inter-Syndicales de THALES, souhaitons maintenant alerter sur le manque de reconnaissance de cet engagement et sur la colère des salariés qui gronde depuis 2 ans.

Nous estimons qu'aucun salarié du Groupe ne doit subir de perte de pouvoir d'achat alors même que beaucoup de nos contrats sont garantis par des formules de revalorisation prenant en compte l'inflation.

Notre Groupe dans sa note de cadrage en date du 28 janvier 2022 ne donne aucun signal fort sur un juste rééquilibrage des salaires et cela sans tenir compte des mobilisations des salariés dans les différentes sociétés qui le composent.

Comme en 2021, notre Groupe maintient en 2022 une politique salariale tronquée et différée à Juillet dans son application. Tout ceci est mis en œuvre par notre Direction Générale Groupe sans raison économique, bien que l'inflation n'ait jamais été aussi importante depuis 10 ans dans notre pays et

- alors même qu'une avance sur dividende a été versée en décembre 2021 aux actionnaires pour anticiper les bons résultats de l'année 2021,
- alors même que notre PDG a fait revoir ses objectifs pour obtenir son Bonus,
- alors même que les salariés n'ont pas bénéficié de ce traitement de faveur !

Nous le savons depuis 2019, année de l'entrée de Thales au CAC 40, les actionnaires passent toujours avant les salariés.

Notre Groupe a procédé à des distributions d'augmentations très sélectives en 2021 et cela s'est concrétisé par une absence d'augmentation pour environ la moitié des salariés. Dans le même temps, le Groupe a encore une fois distribué des « Bonus » sous forme d'actions gratuites aux principaux dirigeants avec des montants indécents pour ce qui concerne la direction générale et son PDG.



Depuis un certain temps notre Groupe s'oriente sur des actions court-terme dédiées à satisfaire les obligations du CAC 40. En 2021, le Groupe a ainsi distribué 77% de son résultat net consolidé pour l'année 2020 aux actionnaires, mais a encore une fois plafonné la distribution de la participation et de l'intéressement vers les salariés à moins d'un demi mois de salaire.

Tout ceci conduit à une réalité : injustice et inégalité de traitement des salariés.

Nous dénonçons ici, la politique financière de notre Groupe et rappelons que lors des premiers épisodes de la crise sanitaire liée au COVID, notre Direction a mis au chômage partiel une partie de ses salariés. Thales a ainsi bénéficié des mesures de solidarité de la part de l'Etat pour le maintien de l'activité économique. Nous rappelons que notre entreprise, très largement bénéficiaire, dont l'actionnariat est détenu en partie par l'Etat, ne devrait pas exploiter la solidarité nationale pour maximiser son bilan financier ; elle devrait plutôt s'inspirer de la politique salariale pratiquée par son autre actionnaire de référence, l'entreprise Dassault Aviation.

Cette situation de mécontentement général fait craindre des mouvements longs et suivis de la part des salariés. Pour calmer ce mécontentement, notre Groupe doit envoyer un message clair pour motiver son personnel et l'inciter à rester dans le groupe. Notre Groupe a plus que jamais besoin de préserver les compétences clés détenues par ses salariés et il se doit de rester attractif pour maintenir un haut niveau de performance technique et d'innovation. Nous pensons que seul des salariés très fortement engagés lui permettront de rester un leader industriel de la défense, de l'avionique et de la sécurité.

Nos revendications sont :

- *Une rétroactivité des mesures au 1er janvier 2022*
- *Un budget MINIMUM conforme à nos revendications (entre 4% et 5% (hors budgets spécifiques) selon l'entité juridique)*
- *Une Indexation des salaires sur les Minima Conventionnels + 3 %*
- *Une Augmentation pour tous a minima de 2 %*

Toutes les Inter-Syndicales du Groupe THALES se mobilisent ce JEUDI NOIR, 17 février 2022.

Les Représentants Syndicaux de la CFDT, de la CFE-CGC, de la CFTC, de la CGT et de SUPPER de THALES LAS, DMS et SN d'ELANCOURT